



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2025-2403-19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 24 MARS 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq,

le lundi 24 mars

le Conseil Municipal de la commune de FOUR

dûment convoqué le 19 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire. La séance est ouverte à 20h03.

Présents : Jean Papadopulo, Eric Doyen, Anh Brun, Matthieu Joly, Christelle Bernard, Cécile Gerey, Nicolas Jambot, Patrice Fournier, Marielle Berlioz, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge Comberousse.

Pouvoirs : Emilie Chariol à Christelle Bernard, Pascale Besch à Jean Papadopulo, Matthieu Querenet à Anh Brun.

Absent : /

Secrétaire de séance : Nicolas Jambot est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

Objet : PLU – nuancier couleur des tuiles

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2021, approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune,

Vu la demande de service urbanisme de la CAPI de fournir un nuancier définissant les couleurs de tuile autorisées pour les toitures,

Madame Christelle Bernard présente au Conseil Municipal le nuancier annexé à cette délibération pour validation, mise en application à compter de ce jour et pour qu'il soit annexé au PLU de la commune.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** le nuancier tel qu'annexé à la présente délibération,
- **De valider** sa mise en application dès ce jour et de l'annexer au PLU.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le
- publication et/ou notification le

31 MAR, 2025
31 MAR, 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Jean Papadopulo,
Maire de Four



Nicolas Jambot,
Secrétaire de séance

